




Boucles de Theux Revival 2018

01 et 02 septembre 2018

Règlement

1. Le MC Theux organise, les 01 et 02 septembre 2018, une balade d'orientation dénommée Boucles de Theux Revival.
2. Cette balade d'orientation est un exercice de lecture de notes et de schémas accessible à tous. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive, d'adresse ou de régularité. Les participants sont évidemment soumis au Code de la Route qu'ils devront respecter scrupuleusement. Les motos présentées au départ de la manifestation devront être conformes au Code de la Route et en ordre d'assurance. La carte verte d'assurance sera demandée lors du contrôle administratif.
3. Description du road-book (RB)
 - a. Le parcours sera décrit comme suit dans le RB :
 - (1) en fléché non métré orienté ;
 - (2) des plaques directionnelles présentes sur le terrain à un changement de direction.

Ex : 
 - b. Une explication complète des règles employées pour le fléché non métré orienté est reprise dans l'annexe au présent règlement (Annexe A : Notions de base du rallye Moto).
 - c. Le RB est uniquement réalisé au format A5.
 - d. Les Contrôles de Passage Humain (CPH) seront signalés dans le RB et attesteront de la bonne exécution du parcours. Des Contrôles de Passage Secret (CPS), non signalés dans le RB, seront également déployés le long de l'itinéraire.
4. Mécanisme de la manifestation
 - a. Les participants devront suivre le RB le plus fidèlement possible. Ils recevront une feuille de route sur laquelle ils devront faire apposer un visa à chaque CPH et CPS.
 - b. Sur cette feuille de route se trouveront également des temps virtuels leur permettant d'avoir un aperçu, après la manifestation, des pénalités encourues si un timing était imposé, à l'instar d'une épreuve de régularité.
 - c. Au terme de la manifestation, un classement sera établi en fonction des visas apposés sur la feuille de route par les personnes présentes aux CPH et CPS. Le participant ayant recueilli tous les visas sera déclaré vainqueur.
 - d. Les éventuels ex-aequo seront départagés par une Etape de Régularité Virtuelle (ERV)
 - e. Etape de Régularité Virtuelle (ERV)

Une ERV est une Base Chrono virtuelle. En fonction de la distance parcourue, et d'une vitesse moyenne virtuelle, le temps idéal qui aurait dû être réalisé devra être calculé par le participant.

 - (1) Au départ d'une ERV, départ donné par le contrôleur d'un CPH à un endroit précis, vous remettez votre compteur à zéro.

(2) A la fin de l'ERV, endroit signalé par un contrôleur sur le terrain, vous relevez votre kilométrage et, en fonction de la moyenne donnée, vous calculez le temps idéal de cette étape de régularité virtuelle qui sera inscrite par le contrôleur sur votre feuille de contrôle de passage dans la case prévue à cet effet.

(3) Une table de calcul, remise au départ de la manifestation, au contrôle administratif, vous permettra de calculer facilement le temps idéal.

5. Catégories de participants

En fonction de la difficulté du parcours et du RB, il est possible de participer dans deux catégories différentes :

PROMO : pour les participants débutants, suivant un itinéraire facile à décoder et à rouler ;

EXPERT : pour les navigateurs confirmés, sur des routes et chemins plus techniques.

6. Pilotes et passagers

Pour tous, vêtements de motards obligatoires (gants, bottes, casques). Jeans ordinaires, pantalons et vestes ordinaires interdits; vêtements de cross et/ou avec numéros interdits.

Les passagers de moins de 18 ans ne sont pas admis.

7. Caractéristiques du parcours

a. Longueur du parcours :

PROMO : 220 km ;

EXPERT : 230 Km.

b. Regroupement :

PROMO : après 120 Km ;

EXPERT : après 125 Km.

c. Ravitaillement en essence possible pendant le Regroup.et au retour à Theux.

8. Pénalisation

- Absence d'un visa à un CPH ou un CPS : 300 points
 - Par seconde de différence avec le temps de référence dans l'ERV : 1 point
- Pénalité maximale dans une ERV : 100 point

9. Engagement

Le pré-engagement (en ordre de paiement avant le 29 Août 2018) est fixé par moto à 60 €.

Passé cette date, les droits d'engagement s'élèveront à 65 € et seront perçus le jour de l'épreuve.

Le pré-engagement ne sera valide qu'après réception du bulletin d'engagement dûment complété et du paiement sur le compte NAGELMACKERS 634-7786003-79 (IBAN : BE58 6347 7860 0379 – BIC : BNAGBEBB), merci de mentionner en communication le nom du pilote.

Tout pré engagement non valide annulera automatiquement la réduction.

Les engagements doivent être rentrés à :

- Pierre POTTIER, Chemin de Pierrechamps, 9, 4910 THEUX ;
- au café « le Waux-Hall », rue Hovémont 118, 4910 THEUX (local du MC Theux-Franchimont)
- via notre site www.motoclubtheux.be.

10. Classement et prix

Dans chaque catégorie, un prix sera remis :

- au trois premiers de chaque catégorie ;
- au premier solo ;
- au premier duo ;
- au premier mixte ;
- au vainqueur de l'ERV.